

MOZAMBIQUE

Dates des élections: 1^{er} au 4 décembre 1977

But de la consultation

Election de tous les membres du Parlement. C'étaient les premières élections générales depuis l'accession du pays à l'indépendance en 1975 *. Avant les élections, l'Assemblée nationale populaire provisoire, composée de 210 membres, avait approuvé une Loi électorale qui définit les modalités d'élection des nouveaux membres,

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral du Mozambique, l'Assemblée du Peuple, est composé d'un maximum de 210 membres.

Système électoral

Sont électeurs et éligibles à l'Assemblée tous les citoyens mozambicains âgés de 18 ans révolus, à l'exception de ceux privés de ce droit par la loi.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

La date des élections législatives a été annoncée en août 1977 par le Président de la République Samora Machel. Elles devaient cependant être précédées d'élections de députés au niveau des localités, des circonscriptions et des provinces, qui ont commencé le 25 septembre 1977.

La liste des candidats a été exclusivement présentée par le Front de libération du Mozambique (FRELIMO) né en 1962 de la fusion de trois partis nationalistes. Lors de son troisième congrès, tenu, en février 1977, le FRELIMO s'est déclaré « parti d'avant-garde » marxiste-léniniste et non plus mouvement de guérilla.

L'Assemblée nouvellement élue a siégé pour la première fois le 23 décembre 1977. Le 22 avril 1978, le Président Machel a annoncé un remaniement du Conseil des Ministres composé de 18 membres.

* Voir *Chronique des élections parlementaires X (1975-1976)*, p. 7.

Données statistiques

1. Répartition des sièges à l'Assemblée du Peuple

Formation politique	de sièges
Front de libération du Mozambique (FRELIMO)	210